

## SESSION 11 OCTOBRE 07

Mes chers collègues,

Je veux, à l'ouverture de cette séance, redire devant vous ce que j'ai dit, il y a quelques jours, devant l'assemblée générale de l'association des maires du Finistère.

Les élus locaux sont inquiets du désengagement de l'Etat : la carte judiciaire mérite sans doute d'être rediscutée avec tous les acteurs intéressés. Mais elle ne peut être le simple résultat comptable d'ajustements sur les effectifs déjà insuffisants de la justice. Les tribunaux d'instance, en particulier, constituent une première ligne de lutte contre les exclusions : ils jugent les litiges du quotidien et souvent les litiges de la pauvreté. Crédits impayés, expulsions locatives, logements indécents, surendettement, litiges de voisinage, mais aussi les tutelles..., qui touchent souvent un public en désarroi pour lequel des procédures accessibles, en proximité, à coût réduit sont la condition du recours à la justice. A Morlaix, Châteaulin, Quimperlé la menace de fermeture est d'autant plus mal vécue que la concertation avec les élus a été inexistante. On peut dire que la façon dont les évolutions sont conduites ne facilite pas la réforme !

Tel maire me saisit pour s'inquiéter de la fermeture des services du trésor dans sa commune.

A Brest, la ville vient d'apprendre que les commissariats de quartier qu'elle a construits pour la police nationale, seront bientôt privés de leurs agents de police pour cause de réduction d'effectifs.

Demain une manifestation réunira ceux qui veulent maintenir au CHU de Brest les activités de neurochirurgie pédiatrique et de greffes de moelle osseuse chez l'enfant, qu'il est proposé de transférer à Rennes. A l'angoisse d'une famille dont l'enfant est gravement malade, faut-il ajouter l'obligation de déplacements et l'éloignement de l'enfant pendant la durée du traitement ?

La réforme pour adapter les services publics est indispensable. Pour réussir elle a besoin d'être expliquée et cette pédagogie prend du temps. Elle doit rendre lisible les améliorations apportées par le changement. Ici la seule justification claire semble être la réduction des effectifs des services de l'Etat. Cela ne peut être une fin en soi. Il est normal que les élus locaux se mobilisent pour défendre des services qui concourent à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires dont ils ont la responsabilité.

Aux motifs d'inquiétudes, je rajouterai l'avenir professionnel des salariés de la société Jabil dont 230 au moins sont menacés de licenciement. Je suis intervenu avec les élus brestois auprès des directions de Jabil et d'Alcatel pour éviter que le transfert en Chine des fabrications d'Alcatel, dont la justification économique laisse sceptique, ne provoque la disparition à terme du site brestois ainsi que l'amplification des répercussions chez plusieurs sous-traitants locaux. Menaces également à Douarnenez chez EADS. En ce qui concerne le bassin d'emploi de Quimperlé, Louis Le Pensec signera lundi prochain au nom du Conseil général la convention pour la réindustrialisation du site.

Après de longs mois d'indécision et d'incertitude, le décret de création du Parc naturel marin d'Iroise vient d'être signé par le Premier Ministre. C'est une victoire sur la démagogie et je m'en réjouis. Notre assemblée s'était prononcée dès le 7 décembre 2006 en faveur de cette création aux deux conditions, acceptées depuis lors, que le conseil de gestion du parc accorde une place majoritaire aux élus et acteurs locaux et que les règles de gestion soient élaborées en étroite coopération avec ces mêmes acteurs locaux.

L'objectif du parc est double : d'une part, il doit permettre le développement d'activités durables sur ces espaces. Donc assurer la pérennité des activités de pêche et la présence durable d'habitants permanents dans les îles. D'autre part, il doit améliorer les connaissances et la protection d'un milieu marin remarquable et exceptionnel.

Assurer l'équilibre entre ces deux ambitions, témoignera de la réussite du Parc.

Le Conseil général s'impliquera pleinement dans la mise en place du Parc et dans son succès.

Il aurait été dommage que Brest accueille une session régionale du débat public sur les propositions des groupes de travail du « Grenelle de l'environnement » en l'absence de décision sur la création du Parc naturel marin d'Iroise !

Je représenterai le Conseil général, mardi à Brest, lors de ce Grenelle que je préfère appeler « Grenelle du développement durable » et dont il me semble important d'assurer la réussite.

D'abord parce que je suis convaincu que les collectivités locales doivent y tenir un rôle majeur : elles portent la majorité des investissements publics, bâtiments, infrastructures de transports et politiques de déplacements, urbanisme et logement, gestion des déchets, assainissement et politiques de bassin versant, soutien d'activités économiques respectueuses de l'environnement...

Ensuite, parce qu'elles sont proches des citoyens et capables d'apporter la dimension pédagogique et culturelle indispensable pour construire les mécanismes d'adhésion facilitant les changements de comportement de chacun. N'oublions pas que la moitié des émissions de gaz à effet de serre en France émanent des habitants : chauffage, déplacements, alimentation.

La première phase de ce fameux Grenelle, en réalité seulement trois semaines effectives de concertation, n'a pas permis que les points de vue se rapprochent sur tous les sujets. Ainsi, la question des OGM et celle de l'énergie nucléaire ont fait l'objet d'une discussion séparée des autres thèmes. En sont ressorties 160 propositions, encore en discussion, certaines très générales, d'autres très précises. Il manque à ce stade la vision d'un plan d'action global, ainsi que des moyens de financement.

Il y a réellement urgence. Chacun sera jugé sur les résultats.

J'ai encore en mémoire les belles et fortes phrases prononcées à Johannesburg, Louis Le Penec en est témoin. C'était il y a cinq ans et le président Jacques Chirac avait été chaleureusement approuvé. Qu'y a-t-il eu de changé réellement depuis ?

Nous ne pouvons imaginer que tout ce travail, tous ces débats, toute cette effervescence, ne débouchent que sur un relevé de conclusions ou sur quelques mesures à forte visibilité symbolique, réduction de la vitesse sur les routes ou augmentation de la pression fiscale sur les consommations d'énergie, donc sur les ménages ou sur les entreprises de transport dont les répercussions seraient désastreuses pour l'économie bretonne.

Notre Conseil général s'est engagé dans l'élaboration d'un agenda 21 puis dans sa mise en œuvre. J'ai découvert avec satisfaction que parmi les 160 propositions issues des groupes de travail et soumises à la discussion, nombre d'entre elles, sont en œuvre ou en cours de mise en œuvre en Finistère.

C'est le cas en particulier de la politique de déplacements :

l'impulsion donnée à la fréquentation du réseau départemental par le tarif unique à 2€, le partenariat avec les intercommunalités pour développer l'offre, faciliter l'accès à tous, organiser la complémentarité avec les réseaux locaux ou le TER ferroviaire, le site d'information, les aires de covoiturage, le plan de déplacement d'entreprise engagé avec Quimper et Brest, le soutien au projet de tramway de Brest Métropole Océane, correspondent bien aux pistes qui sont évoquées et seront, je l'espère, encouragées.

Il en est de même dans de nombreux autres domaines, gestion des déchets, agriculture, marchés publics, écoconditionnalité des subventions, action sur les bassins versants,...

Dans le même esprit, nous examinerons au cours de notre session plusieurs délibérations concernant notre **politique de logement** tant en direction de la construction neuve à vocation sociale, que de la réhabilitation des logements anciens.

Il vous sera proposé de modifier nos règles d'intervention pour répondre à deux objectifs :

le premier est de prendre en compte les normes de qualité environnementale dans l'offre de l'habitat aussi bien neuf qu'en réhabilitation de logement ancien. Cela se manifestera par un programme nouveau pour aider à la réhabilitation des logements sociaux construits avant 1975 et pour une bonification de notre intervention pour les logements PLUS ou PLAI de haute qualité environnementale.

Nous voulons ainsi aider les locataires à maîtriser les charges liées aux consommations d'énergie ou d'eau et réduire en même temps les émissions de CO2 dues au chauffage des habitations, utiliser des matériaux recyclables...

Le deuxième objectif répond à une volonté d'aménagement du territoire et de mixité sociale dans l'habitat. Il bénéficiera aux îles où les opérations de logement social sont rendues difficiles du fait du coût du foncier et du surcoût de construction.

Il facilitera la création de logement social dans les zones « tendues » où la demande de logement est forte, le foncier à coût élevé. Il incitera à des opérations d'acquisition – amélioration de centre bourg, en particulier pour rapprocher les personnes âgées, des commerces et services.

Nous sommes bien en cohérence avec les objectifs de notre Agenda 21, et nous devons poursuivre avec détermination l'examen de toutes nos politiques sur la base des critères du développement durable.

Notre prochaine séance, celle des orientations budgétaires pour 2008, sera l'occasion, je l'espère, de franchir de nouvelles étapes.